



Richards-Wilcox

Portes de Garage

DÉCLARATION DE GARANTIE ALUMATITE (A175, A200 ET A300)

SECTIONS DE PORTE

Richards-Wilcox® garantit les sections de porte contre tout défaut de matériau et de fabrication pendant cinq (5) ans à compter de la date de livraison à l'acheteur initial. Les composants des fenêtres sont garantis contre les défauts de matériaux et de fabrication pour une période de trois (3) ans à partir de la date de livraison à l'acheteur initial.

QUINCAILLERIE

Richards-Wilcox® garantit toute la quincaillerie contre les défauts de matériaux et de fabrication pour une période de un (1) an à partir de la date de livraison à l'acheteur initial.

DE TORSION

Richards-Wilcox® garantit les ressorts contre les défauts de matériaux et de fabrication pour une période de un (1) an à partir de la date de livraison à l'acheteur initial. La garantie limitée pour les ressorts spéciaux à nombre élevé de cycles est calculée au prorata du pourcentage d'utilisation de cycles et elle doit être déterminée par l'utilisation d'un compteur de cycles non réinitialisable.

ARMORBRITE^{MC}

Les portes équipées du revêtement en poudre AmorBrite sont garanties contre la fissuration ou le décollement (perte d'adhésion) pendant trois (3) ans à compter de la date de livraison à l'acheteur original.

LIMITATIONS ET EXCLUSIONS

Aux termes de la présente garantie limitée, Richards-Wilcox réparera ou remplacera, à sa discrétion, tout composant de porte s'avérant défectueux après inspection par le personnel autorisé de Richards-Wilcox. Les frais de main-d'œuvre pour l'installation ou les réparations sont à la charge du client, et le travail doit être effectué par un installateur qualifié. Cette garantie ne s'applique qu'aux portes installées professionnellement par un installateur qualifié.

La présente garantie ne s'applique qu'à l'acheteur initial, à condition que la porte ait été installée à son lieu d'affaires original. La présente garantie n'est pas transférable. Cette garantie limitée ne s'applique à aucune porte de garage endommagée ou détériorée en raison de mauvais traitements, de négligence, d'éléments manquants, d'accidents ou de l'utilisation de laveuses à haute pression, ni à aucune porte bosselée ou marquée de rayures. La garantie ne couvre pas les copeaux rouillés provenant des rails de chariot qui ne sont pas bien éliminés et retirés de la surface extérieure des portes. Le défaut d'effectuer un entretien approprié du produit annule cette garantie. Cette garantie limitée ne couvre pas la mauvaise application de la peinture sur place. Reportez-vous aux instructions d'entretien et de maintenance, ainsi qu'aux instructions de peinture. La présente garantie limitée ne s'applique pas aux dommages causés par un incendie, des catastrophes naturelles, un accident, du vandalisme ou des graffitis. Cette garantie limitée ne couvre pas les dommages et la détérioration causés par le sel de mer dans les régions côtières (dans un rayon de 3 km), les produits chimiques dangereux ou corrosifs et les fumées dangereuses; notamment, sans toutefois se limiter aux éléments suivants : les produits alcalins, les acides, les acides muriatiques, les sels de déneigement, les environnements salins, les produits nettoyeurs abrasifs et les engrais. La présente garantie limitée ne s'applique pas aux dommages causés au bâtiment par une infiltration d'humidité à travers ou autour de la porte. Un système de porte de garage est résistant à l'eau, mais n'est pas imperméable. Lorsqu'un système de porte de garage est assemblé, installé et entretenu correctement, le risque d'infiltration d'eau importante est faible. Richards-Wilcox n'est pas responsable des dommages consécutifs ou accessoires. TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, EST EXPRESSÉMENT EXCLUE. Certains territoires n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages consécutifs ou accessoires, alors les limites ou l'exclusion ci-dessus peuvent ne pas vous concerner. Les réclamations concernant des défauts de matériaux et de fabrication couverts par la présente garantie doivent se faire par écrit et être accompagnées de la preuve d'achat ainsi que de photos du produit en question, puis transmises au revendeur autorisé auprès duquel le produit a été acheté; sinon vous devez appeler Richards-Wilcox en composant le 1 800 667-1572 au cours de la période de garantie. Richards-Wilcox pourrait décider de retourner le produit aux fins d'inspection. La présente garantie limitée vous octroie des droits juridiques précis.

Richards-Wilcox Canada
5100 Timberlea Boulevard,
Mississauga, Ontario
L4W 2S5 Canada